



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0212

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Zone d'activités de Sermenaz - Aménagement - Approbation du versement par le Sytral d'une subvention au bilan de l'opération d'aménagement

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touléron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéremian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0212**

commission principale :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Zone d'activités de Sermenaz - Aménagement - Approbation du versement par le Sytral d'une subvention au bilan de l'opération d'aménagement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2004-2006 en date du 12 juillet 2004, la Communauté urbaine a concédé l'aménagement et l'équipement de la zone d'activités de Sermenaz à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) par voie de convention publique d'aménagement (CPA) et autorisé cette dernière à déposer un permis de lotir pour réaliser ladite opération.

Les travaux de voirie et réseaux de la zone ont été engagés par la SERL en janvier 2006 et devraient s'achever en décembre 2008.

Dans le cadre de l'arrivée de la ligne forte de transports en commun C2, prévue à l'horizon 2009, le Sytral va devoir réaliser un parking relais en bordure de la zone d'activités. Afin de garantir la qualité d'insertion urbaine de cet équipement et d'accompagner au mieux la création de cette nouvelle ligne forte de transports collectifs, le Sytral souhaite qu'une quarantaine de places de stationnement supplémentaires soit réalisée dans le périmètre de l'opération, le long de l'avenue de l'Europe.

Les aménagements nécessaires ont été étudiés et le surcoût de travaux engendré a été estimé par la SERL à 69 100 € HT. Il est ainsi convenu que le Sytral versera une subvention de ce montant au bilan de l'opération d'aménagement. Dans ces conditions, le Sytral et la SERL signeront une convention de participation ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

Autorise le versement par le Sytral, conformément à l'article L 300-5-III du code de l'urbanisme, d'une subvention au bilan de l'opération d'aménagement d'un montant de 69 100 € HT, correspondant à la création de places de stationnement supplémentaires nécessitées par l'arrivée de la ligne forte de transports en commun C2.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.